



Ganioz Xavier, Bischof Simon

Maintenir les places d'apprentissage - lutter contre le chômage des jeunes

Cosignataires :

Réception au SGC : 05.08.15

Transmission au CE : *12.08.15

Dépôt

Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il examine toutes les possibilités existantes pour renforcer le marché des places d'apprentissage ainsi que pour protéger les apprenti-e-s des risques accrus liés à la crise et au chômage.

Dans ce but, et en particulier, nous demandons que les mesures suivantes soient prises et formulées dans la législation cantonale :

- > Mise en place d'un service *d'outplacement* dans le but de replacer les jeunes qui perdent leur place de formation en raison des restructurations ou des réductions d'effectifs
- > Renforcement de la surveillance de l'apprentissage (ou commissions d'apprentissage) afin de mieux encadrer les apprenti-e-s sur leur lieu de travail et mieux répondre aux besoins des entreprises formatrices connaissant des difficultés économiques accrues
- > Relèvement (provisoire) des cotisations au fond cantonal de formation professionnelle, afin de financer les mesures de crises
- > Mise en place d'une commission cantonale tripartite *ad hoc*, responsable de la mise en œuvre des mesures précitées

Ces propositions sont formulées de manière générale; les modifications législatives sont laissées au soin du Conseil d'Etat qui les rédigera de manière précise et les introduira dans les lois idoines.

Développement

La situation sur le marché du travail s'est fortement dégradée ces derniers mois. Suite à la décision de la Banque nationale de ne plus garantir le taux plancher, les nouvelles de restructuration et de réduction des effectifs n'ont cessé de croître.

La crise est particulièrement dramatique dans l'industrie (chimie, horlogerie, machines, ...), mais elle frappe aussi de plein fouet l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail et le secteur bancaire. Ces branches ont déjà connu de grosses pertes d'emploi ces dernières années. Si la situation du taux de change ne se rétablit pas rapidement, les pertes d'emplois ces prochains mois seront irrémédiables.

On sait qu'en temps de crise, les jeunes paient le prix fort, ils font office de « tampon ». Pour eux, les effets de la crise se font déjà sentir : les derniers chiffres du chômage (Seco, juin 2015) annonçaient une augmentation de 6% de jeunes chômeurs/euses par rapport à l'année passée (5,2% pour l'ensemble de la population active).

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

À court terme, les places d'apprentissage seront touchées puisque les secteurs frappés par la crise forment une part importante des apprenti-e-s. Le dernier baromètre national annonçait déjà un recul de 1'500 places d'apprentissage dans le secteur technique et de 3'500 places dans le secteur commercial. Rien que ces deux secteurs offrent à eux seuls actuellement plus de 35'000 places d'apprentissage par année !

Hélas, si un jeune ne peut entrer en formation à la sortie de l'école obligatoire ou perd sa place d'apprentissage en cours de route, son parcours professionnel sera préterité pour les 50 ans à venir. Investir aujourd'hui dans leur formation est donc essentiel pour ne pas préteriter l'avenir.

C'est pourquoi, les auteurs présentent les mesures qui figurent en première partie de texte.

Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.